

« Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade » Julien Green

Revue trimestrielle proposée par les Auteurs Associés de la Savoie et de l'Arc Alpin. Association régie par la loi de 1901  
Siège : Mairie de Lanslebourg – 73480 Lanslebourg-Mont-Cenis (F)  
Numéro de Siret : 479 506 131 00016  
Rédacteur en chef : Francis Buffille  
Ont participé à ce numéro : Pierre Allio - Francis Buffille  
Reproduction intégrale ou partielle interdite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droits ou ayants cause  
(Article L. 122- 4 du Code de la Propriété Intellectuelle)

### *Les Estivales de l'AASAA* *15ème Rencontre Européenne du Livre au Mont-Cenis*

*Pendant le salon du Livre qui s'est tenu les 27 et 28 juillet 2013 à la Maison Franco-Italienne, au Plan des Fontainettes au Mont-Cenis, Michel Jaillard, historien et membre de l'AASAA, a présenté, au cours d'une conférence très intéressante et très appréciée du public venu l'écouter, l'exposé qu'il avait préparé à l'occasion du 300<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du Traité d'Utrecht.*

#### LES CONSEQUENCES DU TRAITE D'UTRECHT DANS NOS REGIONS ALPINES

Avant de décrire les suites du traité d'Utrecht de 1713 dans nos régions, il faut établir un état des lieux avant ce traité puis broser rapidement les opérations qui se sont déroulées en Italie au cours de la guerre de succession d'Espagne déclarée, rappelons-le, en 1701.

#### LES ESCARTONS

Cette région qui nous intéresse est le reste du Royaume de Cotius, préfet romain, ayant capitale à Suse. Après les grandes invasions dites barbares des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> siècles et les incursions des 7<sup>e</sup> & 8<sup>e</sup> siècles, dites sarrasines, vers la fin du 11<sup>e</sup> siècle, le comte de Maurienne- futur comte puis duc de Savoie- par son mariage avec Adélaïde de Suse étend son territoire au-delà du Mont Cenis dans le val de Suse. A l'ouest le comte d'Albon-qui deviendra le Dauphin- occupe la région de Briançon et, débordant vers l'est la ligne de crête pourra, après la mort d'Adélaïde survenue en 1091, étendre sa domination jusqu'aux portes de Suse (Chiomonte).

La partie occupée par le Dauphin est un quadrilatère d'environ 80 Km de côté, à cheval sur la crête des Alpes, carrefour entre la Provence, le Piémont, la Savoie et le Dauphiné. Elle est constituée de vallées irriguées par des rivières prenant leur source sur les versants des Alpes, du côté oriental la Doire Ripaire, région d'Oulx,



le Cluson, région de Pragelas, la Varaita arrosant Château Dauphin et du cote occidental la Durance, vallée de Briançon et le Guil parcourant le Queyras .

Ces 5 régions ainsi définies forment ce que l'on appelle les Escartons dont le centre est approximativement marqué par la voie de passage qu'est le Montgenèvre.

La limite entre l'escarton d'Oulx et la région de Suse se situe aux Monts d'Ambin et au val Clarea rejoignant la Doire peu en aval de Chaumont. Sur les cartes est mentionné « Nodo di Confine »aux monts d'Ambin.

Situons aussi sur la carte, plus au sud, la vallée de l'Ubaye ou val de Barcelonnette aux confins de la Provence.

En 1343 le Dauphin fait une transaction avec les habitants de cette extrémité orientale de son domaine. Contre le paiement de 12.000 florins et une rente annuelle de 4.000 ducats le Dauphin accorde aux habitants de ces escartons une certaine autonomie, des franchises, des libertés, leur donnant la possibilité de racheter les droits féodaux, de lever les impôts qu'ils se partagent en les encartonnant, d'élire leurs consuls.

La charte fait obligation de participer aux élections consulaires qui sont faites au suffrage universel, interdiction d'ouvrir de cabarets pendant les messes, de transporter bois, troupeaux récoltes après le coucher du soleil sous peine d'amendes....etc

L'instruction est particulièrement développée et avancée dans ces régions où des écoles sont ouvertes en hiver. Il y a peu d'illettrés dans les escartons. Les communautés payent les instituteurs, qui l'hiver vont se louer à l'étranger sur les marchés. La communauté recueille les enfants abandonnés, distribue des secours aux nécessiteux.

Ces libertés sont confirmées par le Statut Delphinal du 13 mars 1349 lors de la cession du Dauphiné à la France ; Le dauphin s'engage alors pour lui et ses successeurs à perpétuité.

On parle le Français, l'occitan dans les escartons, de Bardonnèche à Chaumont, Pignerol Saluces, Dronero, Val Stura, Queyras et Briançonnais , le franco provençal patois dans le reste des vallées de Suse et le Mont Cenis.

Le français est omniprésent et se retrouve dans les patronymes : Allois, des Ambrois, La Salcette, Poncet, Faure, Peron, Pelat, Berge, Bertrand, Rochas, Jouffrey.

Et dans les toponymes : Les Jouvenceaux, Rochemolles, Valfroide, Seguret, Vallonet, Rocher de l'Aigle, Salbertrand, Les Arnauds, Mélézet, Château Dauphin, Beaulard....

L'importante prévôté de chanoines réguliers de saint Augustin d'Oulx perçoit des dîmes en Oisans : Oz, Vaujany, Huez,...

L'évêque d'Embrun a juridiction sur les escartons.

L'art n'est pas absent dans ces régions : sculpteurs du Queyras, peintres en particulier ceux de l'école de Melezet qui décorent chapelles ou cadrans solaires.

Voies de passage entre France et Italie ces vallées sont très souvent traversées par les armées dans les deux sens ,Bayard, François Ier, Lesdiguières en lutte contre Charles Emmanuel Ier, Louis XIII et Richelieu ; Louis XIV contre les Espagnols ou les protestants, Catinat...

Des fortifications sont édifiées, prises et reprises ; le château de Bramafan est rasé par Charles IX, Exile, Fenestrelles, Pignerol, fort de Beaulard construit par Lesdiguières après la perte d'Exile (1573) Citadelles de Mont Dauphin ou de Château Queyras où Vauban laisse sa patte.

Des batailles sont fréquentes, mentionnons le combat entre catholiques et protestants à Savouls en 1562. A coté des escartons certaines vallées reculées accueillent les Vaudois qui sont une épine dans le pied de Louis XIV, on connaît l'épisode du passage du pont du Ventoux à Salbertrand par les vaudois lors de leur glorieuse rentrée en 1689.

Jouxant Château Dauphin le marquisat de Saluces, longtemps à la France appartiendra définitivement au duc de Savoie en 1601.

Pignerol et sa citadelle construite en 1630 par Jean de Beins, à la limite des escartons, est aussi un enjeu important, elle reste à la Savoie en 1696.

Le duc de Savoie est à peine remis de sa dernière incursion dans le Gapençais lorsqu'éclate la guerre au sujet de la succession d'Espagne.

## SUCCESSION D'ESPAGNE

**La guerre de succession d'Espagne** est déclenchée à la suite de la mort, en 1700, du roi d'Espagne Charles II.

Charles II règne sur un empire immense sur lequel « le soleil ne se couche jamais » En Europe il a outre l'Espagne, les Provinces Unies et le royaume de Naples ; il possède une grande partie de l'Amérique du sud, sauf le Brésil, des Iles dans la mer des Caraïbes, des présides en Afrique du Nord et il n'a pas d'héritier.

Plusieurs années avant la mort de Charles II, annoncée comme proche en raison de son mauvais état de santé, de multiples tractations et marchandages ont lieu entre les pays européens et les ambassades se succèdent pour obtenir de lui un testament en leur faveur.

La France, la Bavière, l'Autriche, sont sur les rangs mais aussi la Savoie et le Portugal en raison de liens de parenté avec le roi ; l'Angleterre et la Hollande veillent à ce que la France ou l'Autriche n'obtienne pas toute la succession ; ces puissances maritimes protègent leurs intérêts commerciaux.

Le 2/10 le roi finalement fait un testament en faveur de son petit neveu, le duc d'Anjou, petit fils de Louis XIV, au grand dam de l'archiduc d'Autriche.

Un mois après, le 1/11/1700 le roi expire.

Après deux jours d'hésitations Louis XIV accepte le testament et présente son petit fils comme le roi d'Espagne en lui disant « soyez bon espagnol mais souvenez vous que vous êtes né français, pour entretenir l'union entre les deux nations » C'est à cette occasion que l'ambassadeur d'Espagne dit que « les Pyrénées ont fondus » ce qui a été traduit par « il n'y a plus de Pyrénées ». Le nouveau Philippe V fait une entrée triomphale à Madrid le 18 février 1701.

Le parlement de Paris enregistre des lettres conservant à Philippe V la possibilité d'accéder au trône de France et Louis XIV fait occuper les places de la Barrière des Provinces Unies mais L'Empereur et l'Angleterre veulent à tout prix la séparation de la France et de l'Espagne et c'est la guerre.

Le 15 mai 1702, l'Angleterre, l'Empereur et les Provinces Unies déclarent la guerre à la France et à l'Espagne.

La France a comme allié le Portugal, les électeurs de Bavière et de Cologne et le duc de Savoie qui, en vertu du traité de Turin du 6/4/1701 recevra 150000 livres par mois, le titre de généralissime des armées en Italie et la promesse du mariage de sa fille avec Philippe V.

Nous ne décrivons pas toutes les opérations militaires qui, pendant une dizaine d'années, se déroulent dans le nord et l'est de la France, dans les Flandres, en Bavière mais aussi au Portugal, en Espagne, et en Italie.

Le Portugal dès 1703 rejoint le clan des alliés et en Espagne un front s'ouvre contre l'archiduc Charles qui s'autoproclame roi à la place de Philippe V.

Parmi les généraux alliés citons Marlborough et le Prince Eugène de Savoie que nous retrouverons en Italie.

Mais ce sont les **opérations militaires d'Italie** qui nous retiendrons ici.

Pendant les premières années, en 1701&1702, le prince Eugène a le dessus sur Villars, il est vainqueur à Chiari, Villeroi est fait prisonnier à Crémone, Vendôme et Philippe V gagnent la bataille à Luzzara, cependant que le duc de Savoie change de camp : l'empereur lui promet 120.000 hommes dont il sera le généralissime et lui assure la possession du Montferrat et d'une grande partie du Milanais ; la Hollande et l'Angleterre lui promettent 80.000 ducats chaque mois. Devant cette trahison Louis XIV fait évidemment désarmer les troupes du duc de Savoie.

En 1704 et 1705 l'avantage est plutôt aux français ; Tessé et La Feuillade prennent Suse et Vendôme occupant Bard assure la liaison avec le val d'Aoste, les autrichiens sont repoussés hors du sol italien, Villefranche et Nice sont prises par La Feuillade, Verrue par Vendôme.

En 1706 La Feuillade fait le siège de **Turin** d'où le duc de Savoie parvient à s'échapper. Le prince Eugène arrive après avoir franchi l'Adige et, joint au duc, il libère Turin assiégé : le duc d'Orléans est blessé et le

général Marcin tué ; La Feuillade bat en retraite abandonnant les blessés, 250 pièces de canon, 108 mortiers, 7800 bombes, les pontons, les bagages et les chevaux de 13 régiments de dragons, il recule jusqu'aux Alpes. Cette victoire de Turin est très importante pour Victor Amédée qui fait chanter un Te Deum à la cathédrale ; il restaure l'administration de son État, réclame ce que l'empereur lui a promis et songe à demander la « barrière des Alpes ». Tessé perd Suse, les troupes de Louis XIV se retirent sur les crêtes des Alpes.

Le prince Eugène sur sa lancée, en 1707, passe le Var avec 40.000 hommes, les Anglais sont embusqués aux Iles d'Hyères et **Toulon** est menacé et bombardé, la flotte se saborde dans le port, mais Tessé rétablit la situation délivrant la ville et les alliés se retirent avec de lourdes pertes ; en revanche la flotte française de Méditerranée cesse d'exister.

En 1708, le duc attaque les vallées vaudoises, prend Exilles et Fenestrelle mais Villars maintient le duc de Savoie hors du Dauphiné.

On connaît les conditions climatiques désastreuses et l'hiver rigoureux de 1709 ; les finances de la France aussi désastreuses obligent Louis XIV à vendre sa vaisselle. Des discussions ont lieu pour tenter d'aboutir à la fin des hostilités. A la conférence de La Haye en 1709 la Savoie demande Monaco, Mont Dauphin, Briançon et Fort Barraux, peut être pour compenser la destruction de Montmélian rasée en 1706.

En 1710, en Espagne, la victoire de Villaviciosa assure à Philippe V son trône, d'ailleurs en 1711 l'empereur meurt ce qui permet à l'archiduc de s'asseoir sur le trône des Habsbourg.

Les discussions se poursuivent en 1712, année de la victoire de Denain remportée par Villars ; la France et l'Angleterre forment le projet de donner l'Espagne au duc de Savoie, Philippe V ayant la Savoie, le Piémont et la Sicile qui reviendraient à la France après lui, mais Philippe V rejette cette solution. Victor Amédée demande encore la cession de la « barrière » : les vallées de Fenestrelles et d'Exilles, Mont Dauphin, Briançon et Fort Barraux

Berwick, nommé commandant de l'armée des frontières des Alpes, s'approche à nouveau d'Oulx en 1712 ; en 1713 il campe au Sauze d'Oulx et à Château Dauphin prêt à l'attaque mais il est stoppé en raison des pourparlers de paix.

**un traité est signé entre la France d'une part et l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Savoie et la Prusse d'autre part le 11 avril 1713.**

La version officielle du traité d'Utrecht est en latin ; des traductions ont été faites en français, anglais et espagnol.

Pour célébrer la paix G F Haendel compose le Te Deum and Jubilate qui est joué à la cathédrale saint Paul à Londres en 1713

La conclusion du traité est accueillie dans la joie à Turin qui est illuminée. Célébration de Te Deum, salve de canon et de mousquets, musique, bals, feux d'artifice en l'honneur du nouveau roi.

## **LE TRAITE DE PAIX D'UTRECHT ENTRE LA FRANCE ET LA SAVOIE DU 11/04/1713**

Il est signé par Huxelles, Mesnager, le comte Maffei, Solar du Bourg et Mellarède.

En voici les articles :

1/ cessation de tous les actes d'hostilité par terre et par mer

2/Amnistie de toutes les hostilités réciproquement commises

3/ Louis XIV restitue au duc de Savoie la Savoie et le Comté de Nice. Les places fortes seront délivrées dans l'état où elles se trouvent présentement avec toute l'artillerie et les quantités de munition de guerre qui s'y trouvaient lorsqu'elles ont été occupées

4/Louis XIV cède à Victor Amédée la vallée de Pragelas avec les forts de Fenestrelle et d'Exilles, les vallées d'Oulx, de Sezane, de Bardonnèche et de Château Dauphin et de tout ce qui est à l'eau pendant des Alpes du côté du Piémont

Victor Amédée cède la vallée de Barcelonnette et ses dépendances de manière que les sommets des Alpes et montagnes serviront à l'avenir de limites entre la France, le Piémont et le comté de Nice.

Les sujets des dites vallées et lieux cédés sont dispensés des serments de fidélité, foy et hommages qu'ils ont prêtés à leurs souverains respectifs avant la présente cession ; lesquels serments deviennent nuls et de nulle valeur.



Les limites des cessions seront à convenir à l'amiable par des commissaires désignés.

5/Louis XIV et la reine d'Angleterre cèdent au duc de Savoie, au nom de Philippe V, la Sicile et les îles en dépendant (—Philippe ratifiera cette cession le 13/7/1713)—Avec la Sicile Victor Amédée obtient le titre de Roi.

6/Le commerce entre la France et les États de Savoie se fera comme auparavant par le chemin de Suse, la Savoie et Pont de Beauvoisin chacun payant des droits et douanes de part et d'autre.

7/Tous les prisonniers de guerre et sujets détenus pour cause de guerre seront remis en liberté.

8/Les territoires cédés par l'empereur par traité dans le Montferrat, les provinces d'Alexandrie et de Valence, les terres entre Po et le Tanaro, de la Lumelline, de la vallée de la Sesia resteront en possession de la Savoie.

9/En cas d'extinction de la branche espagnole, le duc de Savoie aura droit à la succession.

Le duc de Savoie n'obtient pas Mont Dauphin, Briançon et le Fort Barraux qu'il réclamait.

Philippe V est reconnu comme roi d'Espagne mais renonce au trône de France et les princes français renoncent au trône d'Espagne.

Louis XIV promet donc au duc de Savoie la Sicile avec le titre de roi et la succession d'Espagne en cas d'extinction de la branche de Philippe V

**En 1718 la convention** de Paris est signé entre Louis XV et Victor Amédée II roi de Sicile au sujets des limites des pays, terres et lieux respectivement cédés au dernier traité de 1713. Le chevaliers Nègre ingénieur du roi en France et Audibert ingénieur du roi de Sardaigne sont chargés de l'opération, ils établissent une carte depuis le Mont Thabor jusqu'au comté de Nice L'article 1 règle les délimitations au Mont Genève : *il est convenu que le hameau de Clavières a été cédé à sa majesté sicilienne de même que la moitié de la plaine qui est au dessus du Mont Genève, à prendre la dite moitié à une égale distance de Clavières et du village de Genève, celle du côté de Genève restant à la France ,celle du côté de Clavières au roi de Sicile.*

L'article 4 règle les limites qui devront séparer le Briançonnais des vallées cédées

Aucune fortification ne pourra être élevée aux villages de Clavières et de Mont Genève

Un bornage sera effectué.

Le Traité de **paix de l'Espagne avec la Savoie** est signé en juillet 1713

Philippe V ratifie la cession de la Sicile à Victor Amédée.

Un traité est **signé entre l'Angleterre et l'Espagne** le 13/07/1713.

Philippe V abandonne Gibraltar et Minorque à l'Angleterre

Philippe V est dépouillé de toutes ses possessions d'Europe

Il fallut une dernière campagne pour amener l'Autriche à déposer les armes. Le prince Eugène et Villars s'affrontent encore en 1713, ce dernier pénètre outre Rhin, et finalement les deux belligérants s'entendent pour signer à **Rastatt le 11/4/1714 un traité de paix** qui laisse l'Alsace à la France. Louis XIV s'engage à ne pas contester à l'empereur la Sardaigne, Naples et le Milanais.

**Le traité de La Haye** de 1720 terminant le conflit de la quadruple alliance de 1718 (France, Angleterre, Provinces Unies et Autriche contre l'Espagne) oblige la Savoie à échanger la Sicile qui restera à l'Autriche contre la Sardaigne. Victor Amédée est roi de Piémont Sardaigne.

## QUELLES ONT ETE LES REACTIONS DES POPULATIONS DES VALLEES CEDEES ?

Vingt-trois des 51 communes des Escartons sont donc cédées au duc de Savoie.

Charles Maurice dans son livre « Promenade historiques et archéologiques à travers l'ancien Escarton d'Oulx » de 1980 écrit : *« la cession avait été faite sous réserve, nettement spécifiée dans le traité, du respect des coutumes, libertés et franchises des habitants, tant de la vallée de Barcelonnette d'un côté, que des trois escartons d'Oulx, Valcluson et Château Dauphin de l'autre. Ainsi nos vallées formèrent après Utrecht et à l'intérieur du Royaume de Sardaigne, un petit état autonome, sous l'autorité du châtelain d'Oulx, délégué de l'Intendance de Suse »*

La charte de 1343 avec ses franchises régit le pays jusqu'en 1789

Il est probable que les habitants des escartons cédés ont jugé amère cet abandon de la France, mais ils étaient loin et sans doute pas aussi bien informés qu'ils le seraient de nos jours. La paix en tous cas ferait cesser provisoirement les passages incessants des soldats avec leurs désagréments.

La langue- Les vallées cédées sont de langue occitane (de Bardonnèche à Chaumont, Pragelas, Pignerol, Val Pellice, Val Varaita, Maira et Stura, Dronero). Alors que relèvent du franco-provençal Suse et sa basse vallée, Jallion, val Cenischia, Novalèse.

Le Statuto de 1848 reconnaît officiellement le droit à l'emploi du français pour ceux qui le parlent dans les vallées cédées et les vallées vaudoises. L'italien ne sera enseigné qu'à partir de 1880. Les noms des communes seront italianisés.

Les coutumes...

En parcourant les escartons nous retrouvons à chaque pas les traces du Dauphiné et de la France sous forme de blasons sur des fontaines ou des piliers représentant le Dauphin seul ou associé à la fleur de lys. À Exilles, aux Jouvenceaux, Salbertrand, Chaumont, Cezane ; Château Dauphin, actuellement Casteldelfino, a un bel écusson aux armes du Dauphiné sur une fontaine, à Bardonnèche sur le bénitier de l'église un magnifique dauphin est sculpté...

Des inscriptions en langue française se trouvent dans le cimetière de Bousson.

Le 23/12/1748 est érigé l'Évêché de Pignerol. En 1749 le dernier prévôt d'Oulx est nommé évêque de Pignerol tout en demeurant prévôt d'Oulx. De longues discussions entre lui et l'évêque de Grenoble Mgr de Caulet se déroulent au sujet du rachat des dîmes dues à Oulx par de nombreuses églises d'Oisans. On trouve les comptes rendus de ces discussions aux archives départementales de l'Isère.

En 1756 la prévôté d'Oulx est sécularisée, la communauté de chanoines réguliers de St Augustin est dissoute, le chapitre est érigé en collégiale.

Le Mont Genève perd de son importance au point de vue commercial au profit du col du Mont Cenis

Après 1713 Turin en profite pour attribuer contre argent des titres de noblesse.

Le fort d'Exilles est retourné contre la France.

A Gravere au bord de la route se dresse actuellement une stèle marquant l'ancienne limite du Dauphiné, un peu en aval de Chiomonte.

Les noms de villes sont italianisés. Bardonnèche et Oulx font partie de la Haute Vallée de Suse, Casteldelfino de la province de Coni, Région Piémont.

## **BARCELONNETTE**

Nous avons fait la part belle aux escartons mais il ne faut pas oublier Barcelonnette et sa vallée qui deviennent françaises par le traité de paix d'Utrecht de 1713.

L'Ubaye prend sa source au col de Longet à 2600m d'altitude près de la frontière italienne aux confins de l'escarton de Château Dauphin, et se jette dans la Durance après un parcours d'une quarantaine de Km d'est en ouest. La vallée bordée de hauts sommets avec des cols la faisant communiquer au sud avec les vallées de la Varaita, de la Maira et de la Stura, échancrure plus marquée par le col de Larche ou col de la Madeleine des Italiens, au nord elle est bordée par le Queyras. C'est une Provence du bout du monde remplie de magnifiques alpages à moutons ; le traitement de la laine y est une activité importante. Colporteurs.

En 1381 meurt la reine Jeanne descendante des comtes de Provence. Troubles et insécurité dans le baillage de Barcelonnette amènent le val d'Ubaye à se mettre sous la protection du comte de Savoie Amédée VII qui, poursuivant son chemin, obtient la dédition de Nice en 1388. Barcelonnette est donc détaché de la Provence dont elle garde les avantages antérieurement accordés vu son éloignement et sa situation entre 1000 et 3000m d'altitude aux confins du Piémont, un peu comme les escartons du Briançonnais. En particulier cette Terre adjacente a le droit d'élire ses consuls.

Cette région frontalière a vu passer bien des troupes et a été plusieurs fois déjà rattachée à la France aux temps de François Ier, Henri II, Louis XIII ; pendant la guerre de succession d'Espagne le maréchal Berwick s'attache à la défendre en construisant des forts et des redoutes permettant l'emploi des navettes qu'il affectionne, avec bonheur d'ailleurs.

**En 1713 le traité d'Utrecht**, nous l'avons vu, détache Barcelonnette et sa vallée du Piémont.

Le Dauphiné ayant perdu les escartons d'outre mont demande qu'en compensation lui soit rattachée Barcelonnette mais les habitants de la vallée s'élèvent contre ces prétentions, vont à Paris en délégation auprès du roi et, avec le soutien de Berwick, du maréchal de Villars et de l'Évêque de Senes ont gain de cause et Barcelonnette est rattachée à la Provence. Le roi en 1716 arrête que les habitants continueront à élire et nommer leurs consuls, la vallée conserve ses institutions propres.

La convention de Paris de 1718 règle les limites entre la vallée de Barcelonnette et le comté de Nice, le val d'Entraunes est rattaché au comté de Nice et un bornage est mis en place entre la France et le Piémont, jusqu'en Savoie.

D'importantes fortifications sont édifiées au XIX siècle pour empêcher la venue d'un ennemi par le col de Larche : fort de Tournoud, de Saint Ours.

Malgré son éloignement **cette région fait partie de la Provence** avec laquelle elle a toujours eu des liens historiques et des relations commerciales. Actuellement elle fait partie du département français des Alpes de Haute Provence.

Ainsi par le traité d'Utrecht une frontière naturelle est dessinée entre la France et le royaume de Piémont-Sardaigne depuis le Roc des 3 Évêques au sud jusqu'au mont Thabor au nord.

Michel JAILLARD, été 2013.

# Extraits du Traité D'Utrecht.

## 11 avril 1713.



*"Extrait de l'histoire abrégée des Traités de Paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie" ;  
Par feu M.de Koch.  
ouvrage entièrement refondu, augmenté et continué jusqu'au congrès de Vienne et aux Traités de Paris de 1815;  
Par F.Schoell, conseiller d'ambassade de S.M. le roi de Prusse près la cour de France.  
Tome second.  
Paris, chez Gide fils, rue Saint-Marc n° 20  
1817*

## LES ANCIENNES BORNES FRONTIÈRES DANS LES ALPES-MARITIMES

- Par l'**article 3** du Traité entre la France et le duc de Savoie signé à Utrecht en avril 1713, la France restitue le duché de Savoie et le Comté de Nice, et généralement tous les états et lieux qu'elle avoit enlevés au duc pendant la guerre.
- Par l'**article 4**, la France lui cède la vallée de Pragélas avec les forts d'Exiles et de Fenestrelles et les vallées d'Oulx, de Sézane, de Bardonnache et Château-Dauphin, et généralement tout ce qui est à l'eau pendant des Alpes du côté du Piémont.

Réciproquement le duc de Savoie cède à la France la vallée de Barcelonnette et ses dépendances. Les sommités des Alpes serviront dorénavant de limite entre la France et le Piémont et le Comté de Nice ; et le plateau de ces montagnes sera partagé. La moitié, qui sera du côté du Dauphiné et de la Provence, appartiendra à la France, et celle du côté du Piémont et de Nice sera au duc de Savoie. (1)

(1) Ces limites furent définitivement réglées par la convention signée à Turin, le 24 mars 1760, entre la France et le roi de Sardaigne.



- Par l'**article 5**, le roi reconnoît le duc de Savoie en qualité de légitime roi de Sicile, et lui garantit la possession de ce royaume.
- Par l'**article 6**, le roi reconnoît le duc de Savoie et ses descendants mâles pour légitimes héritiers de la monarchie espagnole, au défaut de la postérité de Philippe V. Il faut observer que ce droit de succession n'est accordé ici qu'aux mâles de la maison de Savoie, et non aux femmes, et ne leur est accordé qu'au défaut de toute la postérité de Philippe V, par conséquent aussi de sa postérité féminine ; le tout conformément à un acte fait par Philippe V, le 5 novembre 1712, et confirmé par les cortès d'Espagne, par acte du 9 novembre, qui seront insérés, dit l'article, dans le traité qui sera conclu entre S.M.C. et S.A.R. de Savoie, et doivent être tenus pour exprimés ici, comme s'ils y étoient insérés mot à mot.
- Par l'**article 7**, les cessions que l'empereur Léopold avoit faites au duc de Savoie par le traité de Turin, du 25 octobre 1703, sont confirmées ; savoir : celle de la partie du duché de Montferrat qui a été possédée par le feu duc de Mantoue, des provinces d'Alexandrie et de Valence, avec toutes les terres entre le Pô et le Tanaro, de la Lumelline, de la vallée de Sessia, du Vigevanese ou d'un équivalent, et du droit sur les fiefs de Langhes.
- Par l'**article 16**, les traités de Munster, des Pyrénées, de Nimègue, de Ryswick et autres, en tant qu'ils concernent le duc de Savoie, et nommément le traité de Turin de 1696, sont renouvelés dans tous les points où le traité actuel ne leur déroge point.



*Hotel de ville d'Utrecht ou s'assemblèrent les plénipotentiaires  
venus au congrès de la Paix générale*